

Mai 2009

Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, en entrevue au *Courrier parlementaire* (LCP) « Les employeurs ne sont pas des créatures distinctes de l'ensemble de la société »

LCP : En poste depuis une couple de semaines maintenant, avez-vous eu le temps d'élaborer votre plan, votre stratégie à la barre du CPQ?

Je crois que les choses changent, que la société évolue et que le Conseil doit lui aussi évoluer, ce que je tenterai de favoriser dans le cadre de mon mandat à la présidence. Maintenant, il y a également des dossiers prioritaires qui n'attendent pas, des dossiers qui concernent notamment les questions relatives aux taxes sur la masse salariale qui préoccupent vivement les employeurs de la province et auxquels je vais m'attaquer le plus tôt possible.

LCP : Une grande partie des fonctions du président du CPQ, ce sont les relations publiques, la représentation de la partie patronale auprès des élus, du gouvernement. Vous avez une vaste expérience dans ce domaine, notamment à titre de vice-président d'une firme internationale en relations publiques, Edelman Canada, ou plus récemment à titre de chef des Communications et Responsabilité sociale d'entreprise, Région Europe, pour British American Tobacco Group. Comment ce bagage peut-il vous servir pour votre nouveau poste?

Vous savez, en plus d'une expérience dans le domaine privé, j'ai aussi oeuvré au public, au gouvernement du Québec. J'ai notamment travaillé de très près avec le milieu parlementaire. J'ai eu l'occasion de connaître le fonctionnement de l'élaboration des politiques, de même que tout ce qui touche les discussions parlementaires, l'adoption des lois et règlements et les questions fiscales. Au privé, plusieurs des responsabilités que j'ai eu à assumer incluaient les relations gouvernementales. Ayant travaillé pour différents secteurs d'entreprises, j'ai aussi la possibilité de comprendre les enjeux.

Je ne suis pas un spécialiste, mais mes expériences et ma formation me permettent de comprendre les enjeux dans les différents types de secteurs, d'entreprises ou d'employeurs, que le CPQ se doit de représenter.

LCP : Avez-vous eu des contacts, des entretiens jusqu'à maintenant avec le gouvernement, les parlementaires?

La présidence du CPQ est une position assez visible. Nous sommes dans un contexte où la communication est très intense et je vous dirais qu'une de mes priorités, après l'écoute des membres, c'est de participer de façon très active à toutes les discussions qui touchent les employeurs. Rappelons également que le CPQ ne fait pas de politique partisane, c'est dire que nos représentations se font auprès de l'ensemble des parlementaires.

LCP : Vous arrivez en pleine crise économique, en quoi ce contexte particulier peut-il changer certains aspects de votre mandat à la tête du CPQ?

Les sujets, les dossiers, les priorités sont toujours fonction évidemment du contexte. C'est certain que la crise économique actuelle joue beaucoup sur le choix des dossiers plus prioritaires, qu'on pense notamment aux taxes sur la masse salariale, un sujet très préoccupant pour les employeurs à l'heure actuelle. Le CPQ est une confédération, une association patronale et nous allons tenter aussi d'assurer une représentation adéquate de l'ensemble des dossiers, particulièrement des dossiers horizontaux, qui touchent l'ensemble des associations de membres du CPQ, surtout dans un tel contexte.

**voir page 9 : Yves-Thomas Dorval
au *Courrier parlementaire***



M. Yves-Thomas Dorval,
président du CPQ

Le président du CPQ nommé au CA de la CSST

Le Conseil des ministres a procédé le 29 avril dernier à la nomination du président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, à titre de membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

M. Dorval a été désigné également – par les représentants des employeurs au sein du CA de la CSST et choisi parmi ces représentants – membre du comité administratif de la CSST.

De plus, le conseil d'administration de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) a nommé M. Dorval membre du comité administratif de l'Institut, en sa qualité de membre du CA de la CSST représentant les employeurs.

EN BREF — SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Projet de loi n° 35 : Québec modifie le régime

Le ministre du Travail du Québec, David Whissell, a déposé le 23 avril dernier le projet de loi n° 35, *Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs*. Le texte du projet de loi est disponible en [version pdf](#) ou en [version html](#) sur le site Web de l'Assemblée nationale. Le CPQ suit le dossier de près et tiendra ses membres informés des développements.

Nominations à la Commission des lésions professionnelles

Le gouvernement a procédé à la nomination, à compter du 1^{er} avril 2009, de quatre membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles pour un premier mandat. Il s'agit de mesdames :

- Micheline De Gongre - Direction régionale du Richelieu-Salaberry;
- Suzanne Julien - Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Lise Langlois - Direction régionale de Québec;
- Diane Morin - Direction des régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord.

Le CPQ les félicite et leur souhaite la bienvenue.

Jour de deuil en mémoire des personnes blessées et décédées au travail

Le CPQ a souligné publiquement le bilan record du Québec en matière de réduction des accidents du travail

« Tout accident, maladie ou décès survenus au travail sont déplorables et aucun employeur ne demeure insensible devant une telle situation lorsqu'elle survient dans son entreprise », a déclaré le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, à l'occasion du Jour de deuil en mémoire des personnes blessées et décédées au travail, qui avait lieu le 28 avril dernier.

Tout en commémorant la mémoire des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle et tout en rappelant l'importance d'une amélioration continue dans les pratiques de prévention, le CPQ a tenu à souligner les progrès remarquables accomplis.

En effet, pour une huitième année consécutive le nombre absolu d'accidents du travail a continué de baisser, passant de 138 403 en 2000 à 104 491 en 2008.

Les progrès sont plus spectaculaires encore quand le nombre de travailleurs couverts par le régime de santé et de sécurité du travail est pris en considération.

Ainsi, alors que le taux d'accidents était de 1 pour 20 travailleurs en 2000, il a diminué du tiers en passant à 1 pour 30 travailleurs en 2008. Cette diminution atteint les deux tiers si on remonte jusqu'à 1986, alors que le taux était de 1 pour 10 travailleurs (dernières données disponibles, voir tableau détaillé à la page 3).

« Ces résultats extrêmement positifs ne devraient pas passer sous silence. Ils sont le reflet d'efforts constants de prévention chez la très grande majorité des employeurs. Et force est de constater que les entreprises n'ont pas attendu un alourdissement des amendes, comme le propose le projet de loi n° 35, pour faire de la prévention une véritable priorité », a commenté M. Dorval.

Décès par accident : le Québec fait mieux que le reste du pays

Un décès au travail est toujours un décès de trop, mais le CPQ note également que le nombre de décès a diminué lui aussi par rapport à l'an dernier : 195 en 2008 contre 207 l'année précédente. Ce chiffre doit être cité avec grande prudence puisque plus de la moitié de ces décès (103 cas) découlent de *maladies professionnelles* attribuables à des pratiques qui n'ont plus cours depuis bientôt près de 30 ans.

En comparaison avec le reste du pays, le Québec n'a pas à rougir d'ailleurs de son bilan. Au contraire, avec un taux de décès de 5,72 par 100 000 travailleurs en 2007 (dernière comparaison disponible), le Québec a le quatrième plus faible taux parmi les provinces canadiennes. Pour la même année, l'Ontario affiche un taux de 9,17. Encore cette année, le Québec continue d'afficher un taux de décès nettement inférieur à la moyenne canadienne.

« Ce bilan enviable démontre que l'approche incitative s'avère bien plus productive que des mesures punitives ou l'alourdissement de la réglementation qu'entraîne la promulgation de groupes prioritaires réclamée par les syndicats. Le CPQ, pour sa part, continue de privilégier la collaboration et la souplesse », a conclu M. Dorval.



Tous les chiffres sont des chiffres officiels fournis par la CSST ou calculés par le CPQ sur la base de ces chiffres officiels. Ce texte est paru sous forme de lettre d'opinion dans l'édition du 28 avril 2009 du *Journal de Montréal*.

Jour de deuil en mémoire des personnes blessées et décédées au travail

Taux d'accidents par travailleurs : deux décennies de progrès

Année	Accidents du travail	Maladies professionnelles	Décès	Travailleurs couverts	Taux d'accidents par travailleurs*	
2008	104 491 (2)	4 267 (2)	195	3 158 000	1/30,2 travailleurs	3,3 %
2007	107 612 (2)	5 557 (2)	207	3 136 800	1/29,1 travailleurs	3,4 %
2006	117 545 (2)	4 987 (2)	206	3 079 400	1/26,2 travailleurs	3,8 %
2005	121 293 (2)	4 638 (2)	223	3 043 600	1/25,1 travailleurs	3,9 %
2004	128 104 (2)	4 802 (2)	176	3 016 200	1/23,5 travailleurs	4,2 %
2003	130 633 (2)	5 091 (2)	175	2 978 100	1/22,8 travailleurs	4,3 %
2002	132 485 (2)	4 971 (2)	188	2 950 800	1/22,3 travailleurs	4,4 %
2001	135 997 (2)	5 286 (2)	180	2 877 400	1/21,2 travailleurs	4,7 %
2000	138 403 (2)	5 114 (2)	180	2 823 366	1/20,4 travailleurs	4,9 %
1999	133 406 (2)	5 221(2)	164	2 730 345	1/20,5 travailleurs	4,8 %
1998	132 884 (2)	5 312 (2)	208	2 692 257	1/20,3 travailleurs	4,9 %
1997	133 362 (2)	5 346 (2)	202	2 637 932	1/19,8 travailleurs	5,0 %
1996	118 590 (1)	3 873 (1)	95	2 597 538	1/21,9 travailleurs	4,6 %
1995	127 666 (1)	4 090 (1)	148	2 538 058	1/19,9 travailleurs	5,0 %
1994	131 372 (1)	4 576 (1)	130	2 477 480	1/18,9 travailleurs	5,3 %
1993	132 250 (1)	4 102 (1)	134	2 365 765	1/17,8 travailleurs	5,5 %
1992	146 765 (1)	4 176 (1)	111	2 369 519	1/16,1 travailleurs	6,1 %
1991	176 719 (1)	4 226 (1)	147	2 235 610	1/12,7 travailleurs	7,9 %
1990	205 048 (1)	4 196 (1)	185	2 401 359	1/11,7 travailleurs	8,5 %
1989	219 222 (3)	-----	-----	2 468 732	1/11,3 travailleurs	8,8 %
1988	215 867 (3)	-----	-----	2 452 161	1/11,4 travailleurs	8,8 %
1987	217 291 (3)	-----	-----	2 412 512	1/11,1 travailleurs	9,0 %
1986	213 311 (3)	-----	-----	2 216 098	1/10,4 travailleurs	9,6 %

(1) Lésions professionnelles acceptées et indemnisées (accidents et MP avec interruption de travail).

(2) Nombre de dossiers ouverts entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et pour lesquels, au 1^{er} mars de l'année suivante, la dernière décision rendue « est demande d'indemnisation acceptée».

(3) Lésions professionnelles acceptées et indemnisées (incluant les maladies professionnelles).

Source : CSST

* Compilation effectuée par le CPQ

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

Le CPQ propose des modifications au projet de loi n° 25 du ministre du Travail

Le CPQ a participé, le 31 mars dernier, aux consultations particulières de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale sur le projet de loi du ministre du Travail, David Whissell, visant à modifier la *Loi sur l'équité salariale* (projet de loi n° 25).

Représenté par sa directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya, et par deux consultants en la matière (Youri Chassin, économiste au CIRANO, et Denise Perron, présidente du Groupe Aequitas), le CPQ a fait plusieurs propositions aux parlementaires, dont voici les principales.

I. Le nouveau maintien périodique

Premier exercice – Le CPQ a proposé que le premier exercice de maintien de l'équité prévu par le projet de loi soit complété au plus tard le 31 décembre 2011, plutôt qu'au 31 décembre 2010.

Nouvelle méthode d'estimation – Le CPQ a recommandé que l'estimation des écarts salariaux sur une base globale puisse dorénavant s'effectuer par la comparaison de la courbe salariale de catégories d'emplois à prédominance féminine à la courbe salariale de catégories d'emplois à prédominance masculine.

II. Rôle et pouvoirs de la Commission sur l'équité salariale (CÉS)

Information vs enquête – Le CPQ a réclamé que l'étanchéité entre les services d'information et d'enquête de la CÉS prévue par le projet de loi soit respectée.

Intervention de la Commission devant la CRT – Le CPQ a suggéré une modification à l'article 38 du projet de loi afin de mieux baliser le pouvoir d'intervention de la CÉS devant la Commission des relations du travail.

Constitution d'un comité consultatif – Le CPQ a recommandé que la création du comité consultatif formé de représentants d'employeurs et de travailleurs proposée par le projet de loi soit effectivement réalisée et que le comité prévoie la présence d'un représentant du ministre à titre d'observateur.

III. Autres recommandations

Les programmes distincts – Le CPQ a invité le gouvernement à profiter de ce projet de loi pour confirmer une bonne fois pour toutes la validité des programmes distincts sans catégories d'emplois à prédominance féminine.

La déclaration annuelle obligatoire – Le CPQ a proposé que soient exclues de cette nouvelle obligation les entreprises de moins de 10 employés, qui ne sont d'ailleurs pas soumises à la loi.

L'identité du plaignant – Afin que les employeurs puissent jouir du droit à une défense pleine et entière, le CPQ a suggéré que la CÉS doive dévoiler au début d'une enquête l'identité du salarié concerné par une plainte, la date de cette plainte, sa teneur et la disposition en vertu de laquelle elle a été portée.

Les entreprises ne s'étant pas encore conformées – Compte tenu des difficultés économiques vécues actuellement par les entreprises, le CPQ a proposé que les entreprises n'ayant pas terminé leur premier exercice aient jusqu'au 31 décembre 2011 pour le compléter, plutôt qu'au 31 décembre 2010.



Le mémoire du CPQ est disponible à la section « [Publications](#) » du site Web du CPQ.

Le CPQ informera ses membres des développements dans ce dossier.

Taux de cotisation 2010 à la CSST

Le président du conseil et chef de la direction de la CSST de passage au CPQ

Une centaine de personnes ont assisté, le 23 avril dernier, au déjeuner-causerie du CPQ en compagnie du président du conseil et chef de la direction de la CSST, Luc Meunier. M. Meunier y a présenté l'état du Fonds de la santé et de la sécurité du travail et quatre scénarios de taux moyen de cotisation pour 2010. Claude Plamondon, vice-président principal de Aon Conseil et membre du comité consultatif du CPQ en matière de santé et de sécurité du travail, a résumé les enjeux pour les employeurs. Le vice-président finances de la CSST, André Beauchemin, et le directeur de l'actuariat et de l'expertise en financement de la CSST, Gylles Binet, ont répondu, quant à eux, aux questions des participants à l'événement. Plusieurs dizaines d'employeurs ont participé par ailleurs à la consultation du CPQ sur le sujet. Le CPQ poursuit l'analyse des réponses reçues et tiendra ses membres informés des développements.



M. Luc Meunier, président du conseil et chef de la direction de la CSST, en compagnie de M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec.

Le CPQ décerne son *Prix de carrière 2009* au D^r J.-Robert Ouimet et accueille trois nouveaux membres dans son *Club des entrepreneurs*

Le CPQ a rendu hommage au D^r J.-Robert Ouimet, président du conseil et chef de la direction de Holding O.C.B. inc., Cordon Bleu International inc. & Ouimet - Tomasso inc, en lui décernant son *Prix de carrière 2009*, un prix soulignant l'apport exceptionnel d'une personnalité à la société québécoise.

« D^r Ouimet a non seulement quintuplé la taille de l'entreprise familiale, il l'a également transmise à la troisième génération, ce que bien peu d'entrepreneurs réussissent. Le *Prix de carrière 2009* vient souligner les réalisations du D^r Ouimet, de même que sa contribution exceptionnelle au CPQ, dont il aura été administrateur pendant plus de vingt ans, de 1987 à 2009 », a déclaré le président du conseil d'administration du CPQ, John LeBoutillier, en lui remettant le prix lors de l'assemblée générale annuelle du CPQ tenue le 16 avril dernier.

Le prix en était cette année à sa 27^e édition. Au fil des ans, il a été remis notamment à MM. André Chagnon, Jean Coutu, Paul Desmarais père, Stephen Jarislawsky, Bernard Lemaire et Guy St-Pierre.

Club des entrepreneurs du CPQ : trois nouveaux membres

Trois nouveaux membres ont été intronisés également au *Club des entrepreneurs du CPQ*.

- **Bernard Bélanger**, président du conseil et chef de la direction de Premier Tech.
- **Laurence G. Pathy**, président et chef de la direction de Fednav limitée.
- **Jonathan Wener**, président du conseil et actionnaire principal de Canderel.

Créé en 1986, le *Club des entrepreneurs du CPQ* a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle de gens d'affaires au développement économique du Québec. À ce jour, 66 personnalités du milieu des affaires ont été honorées ainsi par le CPQ.



Les trois nouveaux membres ont été intronisés au *Club des entrepreneurs du CPQ* (de gauche à droite) : MM. Laurence G. Pathy, Jonathan Wener et Bernard Bélanger. Ils sont accompagnés de Yves-Thomas Dorval (président du CPQ, dernier à droite) et de John LeBoutillier (président du conseil du CPQ, avant-dernier à droite).



Le récipiendaire du *Prix de carrière 2009* du CPQ, D^r J.-Robert Ouimet, président du conseil et chef de la direction de Holding O.C.B. inc., Cordon Bleu International inc. & Ouimet - Tomasso inc, accompagné de son épouse, M^{me} Myriam Ouimet (au centre), et entouré du président du CPQ, M. Yves-Thomas Dorval (à gauche), et du président du conseil du CPQ, M. John LeBoutillier (à droite).

Assemblée générale annuelle 2009 **Le CPQ souligne l'apport de ses administrateurs sortants**



Le CPQ a profité de son assemblée générale annuelle du 16 avril dernier pour souligner la contribution de cinq administrateurs sortants. De gauche à droite : D^r J.-Robert Ouimet (administrateur de 1987 à 2009), et MM. Robert Tessier (administrateur de 2007 à 2009), John LeBoutillier (président du conseil du CPQ), André Caron (administrateur de 1998 à 2009) et Yves-Thomas Dorval (président du CPQ). Étaient absents : MM. Jean-Paul Bédard (administrateur de 2007 à 2009) et Didier Schneider (administrateur de 2006 à 2008).

L'assemblée générale annuelle en photos — 16 avril 2009



Le président du conseil d'administration du CPQ, M. John LeBoutillier, présidait l'assemblée. M. LeBoutillier est président du conseil du CPQ depuis novembre 2006.



Entré en fonction trois semaines plus tôt, le nouveau président du CPQ, M. Yves-Thomas Dorval, a prononcé sa première allocution devant les membres de l'organisme.



Le *Rapport d'activité 2008* a été présenté par le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet (à droite à la table).



Une cinquantaine d'entreprises et d'associations patronales sectorielles membres du CPQ avaient délégué un représentant à l'événement.



De gauche à droite : MM. Yves Millette (vice-président principal, affaires québécoises, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes), Dan Tolgyesi (président-directeur général, Association minière du Québec et administrateur du CPQ) et Sébastien Allard (ex-président du CPQ), lors du cocktail qui a suivi l'assemblée.



De gauche à droite : MM. Réal Raymond (administrateur de sociétés, Banque Nationale du Canada et administrateur du CPQ), Sylvain Vincent (associé directeur - Est du Canada, Ernst & Young), Jonathan Wener (président du conseil et actionnaire principal, Canderel) et Michel Hémond (président, Pyradia et administrateur du CPQ), lors du cocktail qui a suivi l'assemblée.

Service de l'Agence du revenu du Canada Le CPQ rencontre l'ombudsman fédéral des contribuables

Le CPQ a établi, le 24 avril dernier, un premier contact avec l'ombudsman fédéral des contribuables, un poste créé en 2008 par le ministre fédéral du Revenu afin de procéder à un examen final et impartial des plaintes liées au service lorsque les contribuables (entreprises et particuliers) ne sont pas satisfaits de l'examen effectué par le programme « Plaintes liées au service de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ».

Le titulaire du poste depuis sa création, J. Paul Dubé, a expliqué à la représentante du CPQ qu'une plainte liée au service peut concerner notamment :

- des erreurs pouvant découler de malentendus, d'omissions ou de méprises;
- des délais indus;
- des renseignements faux ou trompeurs;
- le comportement du personnel.

Plus particulièrement, l'ombudsman examinera les plaintes concernant le non-respect par l'ARC de l'un des droits suivants en matière de service, énoncés dans la *Charte des droits du contribuable* :

- le droit d'être traité de façon professionnelle, courtoise et équitable;
- le droit d'obtenir de l'ARC des renseignements complets, exacts, clairs et opportuns;
- le droit de déposer une plainte en matière de service et d'obtenir une explication concernant les constatations de l'ARC sur le sujet;
- le droit que l'ARC tienne compte des coûts liés à l'observation dans le cadre de l'administration des lois fiscales;
- le droit de s'attendre à ce que l'ARC rende compte;
- le droit de s'attendre à ce que l'ARC publie ses normes de services et qu'elle en rende compte chaque année;
- le droit de s'attendre à ce que l'ARC mette les contribuables en garde contre des stratagèmes fiscaux douteux, en temps opportun;
- le droit pour un contribuable d'être représenté par la personne de son choix.

Les employeurs qui souhaitent obtenir davantage d'information sur cette nouvelle institution peuvent le faire au 1-866-586-3839 ou en consultant le site droitsdescontribuables.gc.ca.

Interdiction des travailleurs de remplacement Le CPQ contribue à la défaite d'une motion

Le rejet, le 29 avril dernier, de la motion M-294 visant à modifier le *Code canadien du travail* est attribuable en partie aux représentations du CPQ auprès des parlementaires fédéraux.

Par cette motion, la députée bloquiste de Vaudeuil-Soulanges, Meili Faille, visait à obliger le gouvernement canadien à déposer un projet de loi visant à modifier le *Code canadien du travail* pour interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement dans tous les conflits de travail tombant sous la juridiction du gouvernement fédéral tout en assurant le maintien des services essentiels.

Dans une lettre transmise la veille aux parlementaires, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, demandait aux députés de voter contre cette motion et ce, pour deux motifs principaux.

Des secteurs clés de l'économie

Les entreprises de compétence fédérale qui seraient soumises à l'interdiction de poursuivre leurs activités en cas de grève ou de lock-out œuvrent dans des secteurs clés de l'économie, tels que le transport, les télécommunications et les institutions financières.

Les services qu'elles fournissent ont des répercussions directes et quasi immédiates sur un très grand nombre d'autres secteurs d'activité économique. L'arrêt des activités de certaines entreprises aurait pour effet de briser une chaîne de production et affecterait la rentabilité d'autres entreprises clientes.

Conflits de travail : aucun bénéfice

De plus, l'interdiction d'embaucher des travailleurs de relève en cas de grève ou de lock-out n'apporte aucun bénéfice quant à la diminution des conflits de travail, que ce soit en nombre, en intensité ou en durée, ni aucun bénéfice en matière de développement économique.

Selon les données de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le nombre de conflits de travail a diminué sensiblement au même rythme dans l'ensemble des législations canadiennes au cours des 30 dernières années, qu'il y ait présence ou non de dispositions interdisant le recours aux travailleurs de remplacement.

Valeur foncière des immeubles industriels

Le CPQ se penche sur le traitement de la désuétude économique

Le CPQ tiendra prochainement une réunion de travail sur le dossier de l'évaluation foncière des immeubles industriels et la problématique du traitement de la désuétude économique par les municipalités.

Rappelons que le concept de désuétude économique désigne la diminution de la valeur d'un immeuble causée par des circonstances de nature économique à long terme.

Les entreprises ou les associations d'entreprises touchées par cet enjeu sont invitées à prendre rapidement contact avec le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet, qui est responsable de ce dossier au CPQ.

M^e Audet peut être joint au 514.288.5161, poste 236, ou à daudet@cpq.gc.ca.

Le président du CPQ sur toutes les tribunes

Congrès des relations industrielles de l'Université Laval

Le 28 avril dernier, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a représenté les employeurs du Québec au 64^e congrès des relations industrielles de l'Université Laval, qui avait pour thème cette année « Main-d'œuvre et conditions de travail ». La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, de même que les professeurs Kamel Béji (département des relations industrielles, Université Laval) et Éric Pineault (professeur, département de sociologie, UQAM) participaient à la même table ronde que M. Dorval. Les discussions étaient animées par le professeur Jean-Claude Picard (département d'informatique et de communication, Université Laval). Plus de 200 personnes assistaient à l'événement.



Assemblée générale annuelle du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec

Le 21 avril, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a prononcé une allocution dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du Centre patronal de santé et sécurité du travail (www.centrepatronalsst.qc.ca). Après avoir été présenté par le président du conseil de l'organisme, Germain Archambault (directeur général, Interplast Packaging), M. Dorval a rappelé notamment que le Centre patronal a été créé en collaboration avec le CPQ et ses associations membres afin de mettre en commun les ressources des divers secteurs d'activité. Il a souligné également la complémentarité des rôles du CPQ (représentation gouvernementale et publique) et du Centre patronal (formation et information), ainsi que la collaboration fructueuse entre les deux organismes.



Gala national des Prix innovation en santé et sécurité du travail

Toujours en santé et sécurité du travail, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a participé le 29 avril dernier, à Québec, au 4^e Gala national des Prix innovation. Quelque 50 employeurs finalistes provenant des quatre coins du Québec étaient en lice pour l'obtention de l'un des trois grands prix et de six mentions d'excellence. M. Dorval y a remis une des deux mentions d'excellence dans la catégorie « Grandes entreprises », soit celle décernée à Thomas & Betts Ltée, une entreprise de Saint-Jean-sur-Richelieu qui est un des principaux fournisseurs de produits pour la construction commerciale et industrielle, la maintenance, la réparation et l'exploitation des installations industrielles, les compagnies de distribution électrique, la communication et la fabrication d'équipement d'origine. L'autre mention d'excellence dans la même catégorie a été remise à Guitabec inc, un fabricant de guitares de l'Estrie. Enfin, le grand prix de la catégorie « Grandes entreprises » a été remporté par Celanese Canada, de Boucherville.



Conférence de l'Institut canadien sur la gestion d'un régime de retraite en temps de crise

Après avoir organisé lui-même un événement sur le sujet en février dernier, le CPQ – par la voix de sa directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya – a participé, le 20 avril dernier, à une conférence de l'Institut canadien sur la « Gestion d'un régime de retraite en temps de crise ». Une trentaine de participants ont assisté à la présentation de M^{me} Kozhaya qui portait sur les mesures d'allègement adoptées le 15 janvier 2009 par le gouvernement du Québec (projet de loi n^o 1) afin de réduire le fardeau des cotisations requises en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. M^e Michel Benoit, associé et coprésident du groupe de pratique du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux au cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., a présenté, pour sa part, les mesures d'allègement adoptées ailleurs au Canada.

L'Association patronale des entreprises en construction du Québec adhère au CPQ

L'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ), qui représente quelque 7 000 entrepreneurs licenciés, fabricants-fournisseurs et professionnels, a récemment joint les rangs du CPQ.

Présidée par M. Nick Iwanowski, ing., et dirigée par M. Michel Raymond, l'APECQ a pour mission de soutenir et de défendre vigoureusement les intérêts de ses membres tout en leur fournissant la meilleure gamme de services disponibles.



L'APECQ est la plus grande association patronale multisectorielle à adhésion volontaire de l'industrie de la construction au Québec. L'allègement réglementaire est l'un des fers de lance de l'association.

On peut obtenir plus d'information sur l'APECQ sur leur site Web à www.apecq.org.

Une industrie bien représentée au CPQ

L'industrie de la construction est bien représentée au CPQ puisque ce dernier compte également dans ses rangs :

- l'Association de la construction du Québec (ACQ);
- l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ);
- l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ);
- la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ);
- l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACGRTQ).

Cette dernière est représentée d'ailleurs au conseil d'administration du CPQ par M. Alain Robert, président du Groupe TNT - Merceron.

De plus, le président et chef de la direction de Pomerleau inc., M. Pierre Pomerleau, est vice-président du conseil d'administration du CPQ depuis novembre 2006. Il a accepté d'ailleurs un deuxième mandat de deux ans en novembre 2008.

Échangeur Turcot

Il est urgent de reconstruire cette portion du réseau autoroutier *

M^e Daniel Audet, premier vice-président du CPQ

La tactique est classique et bien maîtrisée par les écolos et les activistes de tout acabit. Pour être crédible, rien de mieux qu'un tiers supposément objectif venu du plus loin possible. S'il parle anglais, c'est encore plus crédible. Si c'est un Américain, c'est excellent. Mais deux, c'est mieux!

C'est exactement ce qui vient de se passer il y a quelques semaines avec la visite à Montréal avec deux ingénieurs venus de Milwaukee – phare culturel de l'Occident depuis des siècles – qui arboraient leurs plus belles cravates pour l'occasion. La crédibilité incarnée, vous dis-je.

Le mythe cette fois-ci est que l'on s'apprêterait à construire une autoroute des années 1950 à l'échangeur Turcot. Voilà. Tout a été dit. Une autoroute des années 1950. Et ce sont deux Américains qui nous le disent, donc c'est vrai. Aux États-Unis d'Amérique on ne construit plus d'autoroute urbaine... Ah oui? C'est drôle mais lorsque je voyage à D.C., Miami, Boston ou d'autres grandes villes américaines, je ne vois que ça des autoroutes flambant neuves. Nos deux Américains n'auraient-ils pas un agenda caché par hasard?

Le 19 avril dernier les opposants au projet ont manifesté mais ils étaient moins nombreux que ce qui avait été annoncé. Et qui représentaient-ils au juste? Je veux bien, moi, que la *vox populi* se fasse entendre mais est-ce vraiment de ça qu'il s'agit ici?

Ne s'agit-il pas plutôt d'un détournement de voix citoyenne qui ne représente au fond que les intérêts corporatistes du pas-dans-ma-cour? Poser la question, c'est y répondre.

Ce qui est le plus troublant dans cette nouvelle opposition « populaire », c'est le fait qu'il ne s'agit pas de construire une « nouvelle » autoroute mais de remplacer une autoroute qui existe déjà! Une autoroute qui est empruntée par 300 000 véhicules par jour et qui tombe littéralement en ruines.

Il est urgent de reconstruire cette portion du réseau autoroutier de Montréal, qui va de la 15 à la 20 et s'étend aux échangeurs de Ville Saint-Pierre, de La Vérendrye et Angrignon. En fait, il s'agit d'un projet de 1,5 milliard qui vise à reconstruire toute la portion sud-ouest du réseau montréalais. Si les travaux commencent à la fin de cette année comme prévu le tout sera fini pour 2016 si tout va bien... Il serait irresponsable de retarder indument le début des travaux.

Espérons que le mythe que l'on essaie de créer n'aura pas pour effet de retarder des travaux dus depuis trop longtemps déjà.



* Ce texte est une version écourtée d'une chronique de M^e Audet parue le 27 avril dernier dans *Le Journal de Montréal*.

Yves-Thomas Dorval au *Courrier parlementaire* suite de la page 1

LCP : Justement, dans un tel contexte, quel est le rôle d'une confédération comme la vôtre?

D'abord, le CPQ est mandaté pour développer et communiquer des produits d'information aux membres et, en temps de crise économique, il faut développer une information qui est à valeur ajoutée. D'autre part, on a un mandat de représentation, ce qui ne se fait pas seulement au plan politique, mais aussi au plan de l'opinion publique, dans les médias. De plus, chaque membre, qu'il soit corporatif ou associatif, a des intérêts particuliers et une confédération patronale se doit de faciliter les échanges entre les différents membres sur des sujets d'intérêt commun et de les représenter adéquatement.

LCP : Votre prédécesseur, Michel Kelly-Gagnon, était un président qui déplorait la puissance des syndicats au Québec, contrairement à d'autres avant lui, comme Ghislain Dufour par exemple, qui était plus proche du pouvoir syndical. Où vous situez-vous?

En ce qui me concerne, ma première priorité, c'est de refléter ce que la majorité des membres du Conseil pense, c'est-à-dire ce que les employeurs pensent. Il ne faut pas oublier non plus que les employeurs, au Québec, ne sont pas des créatures distinctes de l'ensemble de la société. Les employeurs ne sont pas de la droite ou de la gauche, mais font partie de la société. Ils ont des préoccupations de développement économique, parce que ce sont des entreprises, mais également des préoccupations de

développement durable et responsable, parce qu'ils sont aussi solidaires de la société.

LCP : À la veille de son départ du CPQ, Michel Kelly-Gagnon disait que le CPQ se devait d'être plus fort qu'il ne l'est actuellement, et qu'il manquait peut-être de ressources pour pouvoir faire contrepoids aux syndicats, qui sont très puissants au Québec. Qu'en pensez-vous?

Puisqu'on est en crise économique, les ressources devront surtout être plus efficaces. Cependant, il a touché un excellent point, mais la force d'une organisation n'est pas nécessairement toujours liée à ses ressources économiques, mais c'est aussi une question de mobilisation. Le CPQ, ce n'est pas que la permanence, c'est surtout un membership et, une des mes premières priorités, c'est d'amener ce membership à se mobiliser davantage. Les membres qui s'impliquent représentent en eux-mêmes une force incroyable.



Entrevue parue le 20 avril 2009 dans *Le Courrier parlementaire* et reproduite ici avec la permission de l'éditeur. Outre cette entrevue, la nomination de M. Dorval à la présidence du CPQ a donné lieu à des entrevues à TQS, Canal Argente, 98,5-FM, LesAffaires.TV et dans le cahier affaires de *La Presse*. Le journal *Les Affaires* y a également consacré un portrait de sa « Galerie des affaires ». Enfin, un article de *La Presse Canadienne* a été repris par une douzaine de quotidiens et de sites Web.

Accès aux médicaments

Reconnaître l'apport de l'industrie pharmaceutique tant pour la santé que pour l'économie *

M^e Daniel Audet, premier vice-président du CPQ

Ainsi, selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les Québécois seraient les deuxièmes plus grands consommateurs de médicaments au Canada. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, se réjouit de ce fait et, à mon avis, il a parfaitement raison! Les clichés sur les compagnies pharmaceutiques sont éculés. Il est grand temps que l'on reconnaisse l'apport de ce secteur industriel tant pour la santé que pour l'économie.

La santé

Il y a, depuis plusieurs années maintenant, un cynisme ambiant qui consiste à dénigrer systématiquement les pharmaceutiques. La perfection n'étant pas de ce monde, je ne prétendrai pas qu'elles sont toujours parfaites. Mais beaucoup plus souvent qu'autrement, elles font du bien à la santé des gens.

Tenez, moi par exemple. Je prends environ 25 comprimés de toutes sortes par jour plus une intraveineuse aux deux semaines. Pour qui l'ignorerait, je suis atteint d'un cancer au cerveau. C'est ce puissant cocktail qui me permet de mener une vie qui vaut encore la peine d'être vécue, 23 mois après le diagnostic. Il y a 7 ou 8 ans, il n'y avait tout simplement pas de chimiothérapie pour le cancer du cerveau. Il est fort probable que sans cette chimie je serais déjà décédé.

Dire que les compagnies pharmaceutiques font plus de marketing que de recherche est très réducteur et ne résiste pas à l'analyse. Développer un médicament peut prendre des années et beaucoup d'argent, sans garantie de succès. Si un produit se révèle efficace par contre, il peut se transformer rapidement en poule aux œufs d'or. Et c'est tant mieux. Connaissez-vous de meilleurs moyens de stimuler l'invention que la recherche du profit? D'autant plus qu'au Canada les prix des médicaments sont contrôlés et qu'au Québec il y a un système d'assurance médicaments unique en Amérique du Nord. Je suis d'accord avec Yves Bolduc, un accès plus facile aux médicaments est une bonne nouvelle.

L'économie

Il n'y a pas que le ministre Bolduc qui devrait se réjouir. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, aussi. Mais pour une raison un peu différente : l'apport de l'industrie biopharmaceutique à l'économie du Québec. Je sais, ce n'est pas très sexy comme sujet, mais c'est néanmoins vital pour notre économie nationale.

Historiquement, on a toujours opposé santé et économie lorsque venait le temps de parler médicaments. On devait choisir son camp. Le contrôle des coûts ayant toujours été – et on peut comprendre pourquoi – une préoccupation au ministère de la Santé.

Toutefois, ce qui se comprend un peu moins aisément c'est d'entraver l'accès aux médicaments. Cela nuit non seulement au développement de nouveaux produits dont pourraient profiter certains patients, mais ça nuit aussi à l'économie.

Le secteur biopharmaceutique au Québec est une industrie à très haute valeur ajoutée. La moyenne des salaires y est de plus 80 000 \$ par année (20 000 \$ de plus que l'aéronautique, si je ne m'abuse).

Il y a des centaines d'entreprises de ce secteur d'activité qui ont leur siège social ou qui exploitent un centre de recherche ici. Ce n'est pas sans raison qu'on a identifié ce secteur comme grappe industrielle il y a déjà plusieurs années.

Souhaitons que la belle ouverture du ministre de la Santé sur l'accès aux médicaments se traduise par un impact concret sur la politique du médicament au Québec.



*La chronique de M^e Audet paraît tous les lundis dans *Le Journal de Montréal*. La présente est parue le 20 avril dernier.

InfoCPQ

Le bulletin mensuel
d'information à l'intention
des membres du Conseil
du patronat du Québec

Éditeur

Yves-Thomas Dorval

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction

M^e Daniel Audet, M^e Pascale Gauthier,
Norma Kozhaya, Jacques Leblanc et
Dominique Malo

Mise en page

Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres

Chantal Picard

Révision linguistique

Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161
1.877.288.5161

Télé. : 514.288.5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca